



Romilly-sur-Seine

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ville de Romilly-sur-Seine
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	25PA025
Date de mise en ligne :	Le mardi 21 octobre 2025 à 11:30:02
Date de clôture :	Le mercredi 12 novembre 2025 à 12:00:00
Titre :	Création d'un pumtrack et aménagement de l'espace
Descriptif :	La création d'un pumtrack composé de pistes en boucle fermée sans éclairage. Ces pistes seront constituées de plusieurs virages relevés et bosses consécutives. Le marché comprend également l'aménagement de l'espace environnant.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[22/10/2025 à 10:14:12] Bonjour, est-ce que le budget maximal annoncé de 180k€ HT s'entend PSE comprise ?
Le CCTP stipule 3 pans de clôture, ne vaut-il pas mieux faire les 4 et prévoir portail de service et barrière sélective ?
Le CCTP fait allusion à un espace avec bancs, arbres, poubelles et rack à vélos mais ce n'est pas budgétisé dans la DPGF, faut-il l'inclure sur une ligne précise (aménagement, PSE ?)
Même remarque pour la création d'espaces végétalisés en 3 strates, et pour le cheminement PMR depuis l'allée (70 mètres).
D'avance merci pour vos réponses.

Questions / Réponses

[22/10/2025 16:05:36] Voici les éléments de réponse aux questions :

- 1) La PSE est bien comprise dans le budget maximal annoncé.
- 2) Nous vous confirmons que sur la clôture retenue est à 3 pans.
- 3) Les bancs, arbres, poubelles et rack sont à placer sur la ligne de la DPGF « aménagement paysager ».
- 4) la végétalisation en 3 strates ainsi que le cheminement PMR sont à placer sur la ligne de la DPGF « aménagement paysager ».

Cordialement

Service affaires juridiques et commande publique